

Université : Université de Moncton, Nouveau-Brunswick
Cours : Introduction aux relations internationales
Professeur : M. Jean-François Thibault
Membres du groupe : Caroline Savoie, Mireille LeBlanc, Stéphanie Chouinard

Vers une prise de position canadienne sur le désarmement nucléaire

Introduction

Le Traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires signé de manière multipartite date de la Guerre froide, c'est-à-dire de 1968. Certains États qui aujourd'hui détiennent l'arme de destruction massive n'ont toujours pas signé le Traité, comme par exemple l'Inde et le Pakistan. Il y a quelques semaines, un neuvième État s'est ajouté à la liste des détenteurs de l'arme nucléaire : la Corée du Nord. L'Accord de 1994 entre ce pays et les États-Unis n'ayant pas été respecté, le gouvernement nord-coréen s'est doté de la puissance nucléaire, devant la consternation de la communauté internationale. Le 9 octobre dernier, un essai nucléaire souterrain a été rapporté en Corée du Nord qui a été sanctionné par Conseil de sécurité de l'ONU le 14 octobre. Le Conseil a entre autres demandé à la Corée du Nord de reprendre les engagements du TNP, qu'il avait signé auparavant et auquel il avait renoncé depuis peu. Ce pays mentionne la légitime défense et la méfiance envers les américains comme raisons principales de leur acquisition nucléaire. Sachant qu'une nouvelle course aux armements augmente de manière considérable les chances d'une confrontation potentielle, on pourrait bientôt assister à une guerre des puissances atomiques, amenant une nouvelle dynamique aux méthodes de résolution de conflits internationaux. Les armes atomiques détiennent un potentiel de destruction massive inégalé et c'est pourquoi les problèmes liés à l'armement nucléaire devraient avoir la prépondérance dans les pourparlers sur la scène internationale.

Problématique

Dans le cadre des nouveaux développements concernant la course aux armes nucléaires qui débute et sachant qu'il importe de s'en tenir à des mesures réalistes, quelle est la position à envisager par le gouvernement du Canada afin de stopper le processus en cours, et à plus long terme, mieux gérer le marché des armes nucléaires à l'échelle mondiale?

Propositions

Attendu que:

1. Le Canada est un pays de puissance moyenne ne siégeant pas au Conseil de Sécurité de l'ONU, avec une tradition médiatrice au sein de la communauté internationale;
2. Le Conseil de Sécurité a déjà pris position par rapport aux essais nucléaires de la Corée du Nord et a infligé des sanctions économiques et militaires à ce pays;
3. Le TNP date de 1968, ayant été élaboré dans un contexte où les enjeux de la politique internationale étaient bien différents d'aujourd'hui;
4. Certains États éprouvent de la méfiance envers les grandes puissances et cherchent à se protéger en acquérant des armes nucléaires;
5. Les États-Unis n'ont pas respecté l'Accord signé en 1994 selon lequel ils s'engageaient à construire deux centrales nucléaires civiles sur le territoire nord-coréen en échange du démantèlement du programme nucléaire de ce dernier;

Nous recommandons que :

1. Le TNP soit révisé pour satisfaire les besoins inhérents au monde sociopolitique actuel, par exemple l'obtention du nucléaire civile et les sanctions aux pays ne voulant plus adhérer au Traité;
2. Le Canada appuie la politique onusienne imposant des sanctions économiques et militaires aux États membres allant à l'encontre du TNP;
3. Le Canada propose que l'Association internationale de l'énergie atomique (AIEA) mette sur pied un comité qui émette des critères préalables à l'obtention de l'énergie nucléaire par un État. Ces critères se pencheront sur la stabilité du régime politique en place et préconiseront l'obtention de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme pour le développement socioéconomique des pays en besoin;
4. Ce comité devrait user de transparence dans ses décisions afin de minimiser la méfiance que pourraient avoir certains États envers celui-ci. Il aura aussi comme mandat de surveiller les transactions du marché des armes nucléaires entre les États;
5. Le Canada propose à l'ONU de demander aux États-Unis de respecter l'Accord signé en 1994 avec la Corée du Nord si cette dernière accepte de renoncer aux armes nucléaires nouvellement acquises;
6. Le Canada prenne une approche multilatérale, vu son poids moyen dans le système international, pour faire avancer ses propositions à l'ONU.

Conclusion

Tout en sachant que le Canada n'est pas une grande puissance dans le monde politique d'aujourd'hui, nous croyons que le respect qu'il a acquis au fil des années de la part de la communauté internationale lui vaudra d'être écouté d'une oreille favorable lors de la proposition de ses recommandations. Dans cette optique, notre pays n'a pas d'autre choix que d'adopter une approche multilatérale pour faire avancer ses idées, qui de toute façon touchent l'intérêt de tous : promouvoir une approche neutre et égalitaire quant à l'obtention de l'énergie nucléaire pour tous les États, et insister sur l'utilisation pacifique de cette dernière.